

DATE DE PAIEMENT DE LA DEMI-PENSION**Lundi 06, Mardi 07, Jeudi 09, Vendredi 10 Novembre de 7H 30 à 11 H 30****POUR LE PREMIER TRIMESTRE** (du 11 SEPTEMBRE au 19 DECEMBRE 2017)Le montant doit être payé en totalité pour la **Demi-pension** et la **Carte d'accès** au réfectoire*.

Deux moyens de paiement au choix :

➤ **Espèces**➤ **Chèques***Inscrire le nom, prénom et la classe de votre enfant au dos du chèque**Pour les élèves déjà demi-pensionnaires, vous pouvez déposer le chèque dans la boîte aux lettres prévue à cet effet à l'ordre de l'agent-comptable du collège E-L VALARD***INFO****Monsieur l'Agent-comptable n'accepte plus les chèques différés pour cause d'abus**● **Pour les nouveaux élèves,**

- Forfait de la demi-pension pour le 1 ^{er} trimestre 2017 :	104,00 €
- Carte de demi-pension (obligatoire) :	+ 10,82 €
- Acompte déjà payé lors de l'inscription :	- 50,00 €

- Reste à payer	= 64,82 €

● **Pour les élèves ayant déjà une carte d'accès**

- Forfait de la demi-pension pour le 1 ^{er} trimestre 2017 :	104,00 €
- Acompte déjà payé lors de l'inscription	- 50,00 €

- Reste à payer	= 54,00 €

Les élèves boursiers ne seront pas encore connus à la rentrée. En conséquence, l'intégralité du montant est due. Les retenues sur les bourses seront effectuées sur demande écrite, à partir du deuxième trimestre.

* En cas de perte ou de dégradation de la carte d'accès, vous devrez payer celle-ci 10,82 € (nouveau tarif)

La Principale
T. GERVINET-GRANDU

